

Grand-Duché de Luxembourg

GOVERNEMENT

Ministère des Finances



Autorisation d'établissement no. 58/08

remplaçant l'autorisation d'établissement 27/06 du 09 mai 2006

Vu la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,

CARL KLIEM S.A.

ayant son siège social à 251, route d'Arlon
L-2014 LUXEMBOURG

est autorisée à exercer les activités

- de conseiller en investissement
- de courtier en instruments financiers
- de commissionnaire
- de gérant de fortunes
- de professionnel intervenant pour compte propre

conformément aux articles 24, 24-1, 24-2, 24-3 et 24-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Luxembourg, le 17 mars 2008

Le Ministre du Trésor et du Budget,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Frieden'.

Luc Frieden